

Melle Valérie BASCOUL



Notaire



Ecrit par Echo du Mardi le 13 janvier 2023



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 13 janvier 2023 sous réserves d'incidents



***Etude de Maîtres
Pascal DAYRE
et Fabien DURET,
Notaires Associés
à BOLLENE (Vaucluse),
468, Avenue Marius Coulon***

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL -**

DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

**Article 1378-1 Code de procédure
civile**

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament du 4/09/2015, **Mademoiselle Valérie BASCOUL**, en son vivant sans profession, demeurant à LAPALUD (84840) 20 Lotissement la Verrière.

Née à BULLY-LES-MINES (62160), le 14 novembre 1971. Célibataire.

Ayant conclu avec Monsieur Guillaume Serge PASCAL un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Bruno MESSIE, notaire à SAINT-PAUL-TROIS-



Ecrit par Echo du Mardi le 13 janvier 2023

CHATEAUX, le 6 janvier 2017.

Contrat non modifié depuis lors.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale

Est décédée à LAPALUD (84840) (FRANCE), le 15 janvier 2022., a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt au terme du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Laurence HEBERT Notaire au sein de la sas Dice notaires CRPCEN 84059, 468 Avenue Marius Coulon 84500 BOLLENE, le 06/01/2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Laurence HEBERT Notaire au sein de la sas Dice notaires CRPCEN 84059, 468 Avenue Marius Coulon 84500 BOLLENE, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis